

## **Règlement du Jeu-concours** **« Enquête clientèles touristiques »**

Sarthe Développement, association déclarée sous le n° SIRET 528 139 876 000 23, ci-après dénommée « l'association organisatrice » dont le siège est situé au 31 rue Edgar Brandt 72000 Le Mans, organise un jeu-concours afin d'animer l'enquête sur les clientèles touristiques réalisée du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2019.

Les modalités de ce jeu sont décrites dans le règlement ci-dessous déposé auprès d'un huissier de justice.

### **Article 1. Objet du jeu**

A l'occasion de l'enquête sur les clientèles touristiques, Sarthe Développement organise un jeu-concours qui débute le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 et se clôture le samedi 30 novembre 2019. Le jeu-concours a pour objet d'animer l'enquête sur les clientèles touristiques.

### **Article 2. Conditions de participation**

Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure âgée de 18 ans à la date de participation au jeu-concours (ci-après le participant), à l'exclusion du personnel de l'association organisatrice et des partenaires de l'opération. La participation au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. A cet effet, il est prévu une case à cocher sur les bulletins papier et sur le site internet mis en place à cette occasion telle que reproduite ci-dessous :

J'accepte les conditions du jeu-concours.

L'association organisatrice ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable de la participation d'une personne mineure. Le jeu-concours est limité à une seule participation par adresse e-mail et par foyer (même adresse e-mail et même adresse postale).

L'association organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au jeu-concours et du tirage au sort des lots, tout participant qui aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent règlement ou aurait tenté de le faire.

### **Article 3. Principe du jeu-concours et modalités de participation**

Le jeu-concours consiste à renseigner une enquête sur les clientèles touristiques en Sarthe. Cette enquête peut être renseignée sur internet via un lien mis en place à cette occasion. Elle peut également être renseignée sur les documents imprimés par l'association organisatrice. Une fois complétés, ces derniers devront être déposés dans une urne prévue à cet effet au siège de l'association organisatrice. Seules les enquêtes, accompagnées des coordonnées personnelles du participant (Prénom, nom, adresse postale, email au minimum), renseignées de façon complète et lisible seront retenues pour le tirage au sort des lots.

### **Article 4. Gratuité de la participation**

Le jeu-concours est gratuit et sans obligation d'achat de biens ou de services.

### **Article 5. Présentation des lots**

Désignation	Nombre de personnes concernées	Valeur unitaire TTC	Information complémentaire
1 bon d'achat pour un séjour en gîtes de France	4 personnes	350 €	Au-delà de 350 €, les dépenses sont à la charge du gagnant.
1 séjour en chambre d'hôtes au château de Montmirail	2 personnes	190 €	1 nuit, petit déjeuner pour 2 personnes compris
1 séjour insolite en bulle au camping de la Flèche	2 personnes	130 €	1 nuit, petit déjeuner, linge de lit et de toilette pour 2 personnes compris
1 séjour en demi-pension dans un hôtel Logis de la Sarthe	2 personnes	130 €	1 nuit, 2 dîners, deux petits déjeuners compris
1 séjour bien-être en chambre d'hôtes La Bercéenne	2 personnes	95 €	1 nuit, petit déjeuner et séance bien-être (1 heure, spa, sauna compris) pour deux personnes compris.
8 entrées pour les 24 heures du Mans 2020	1 par entrée	84 €	1 entrée par gagnant (8 gagnants)
1 séjour en chambre d'hôtes à Solesmes	2 personnes	66 €	1 nuit, petit déjeuner pour 2 personnes compris
1 séjour au Camping L'œil dans le rétro	2 personnes	55 €	1 nuit en caravane rétro de gamme 1
1 repas dans un Logis de la Sarthe	2 personnes	50 €	Au-delà de 50 €, les dépenses sont à la charge du gagnant.
2 repas à la Table du Coq à Loué	2 personnes	50 €	2 menus entrée, plat, dessert. Au-delà de 50 €, les dépenses sont à la charge du gagnant.

4 paniers garnis découverte Jeantaine		36,50 €	Composé d'une bouteille de La Miléssiane 70cl, 1 pot de Rillettes de Porc fermier Cénomans 180g, 1 pot de confiture maison 260g, 1 sachet de Pavé de Roussard 100g (liste des produits susceptible de modification selon disponibilités au moment du gain).
1 panier garni Cidrerie Pelletier		25 €	Composé de cidre, jus de pomme, confit de cidre, eau de vie
20 entrées au zoo de la Flèche	1 par entrée	24 €	1 entrée par gagnant (20 gagnants)
3 balades en canoë sur l'Huisne	2 par balade	20 €	Balade de 2 heures sur l'Huisne, départ de La Ferté-Bernard
10 entrées à Papéa Parc	1 par entrée	20 €	1 entrée par gagnant (10 gagnants)
20 entrées pour le Musée des 24 heures (Le Mans)	1 par entrée	8,5 €	1 entrée par gagnant (20 gagnants)
4 entrées au château de Montmirail	1 par entrée	7 €	1 entrée par gagnant (4 gagnants)
1 bouteille de vin coteaux du Loir blanc		6,50 €	
1 bouteille de vin coteaux du Loir rosé		6,50 €	
1 bouteille de vin coteaux du Loir rouge		6,50 €	

#### **Article 6. Désignation des gagnants**

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants ayant répondu aux conditions présentées aux articles 2 et 3 du présent règlement. Le tirage au sort aura lieu le jeudi 12 décembre 2019 au Mans. Il sera réalisé par la société Stat & More domiciliée au 19 boulevard Marie et Alexandre Oyon, immeuble Persée, 72100 Le Mans.

L'association organisatrice informera, le vendredi 13 décembre 2019 par messagerie électronique à l'adresse renseignée par le participant lors de sa participation à l'enquête sur les clientèles touristiques, les gagnants du lot qu'ils ont gagné. Le lot sera transmis par voie postale après réponse du gagnant par messagerie électronique et confirmation de son identité et de son adresse postale. Sans réponse de la part du gagnant dans un délai de 30 jours à compter de la date d'envoi du message électronique l'informant du gain, le lot sera définitivement perdu et ne sera pas remis en jeu.

Le lot est strictement personnel. Il n'est ni transmissible, ni échangeable contre une valeur monétaire ou un autre lot, ni remboursé. Il ne peut être vendu.

### **Article 7. Responsabilité**

L'association organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en raison de cas de force majeure, d'évènements indépendants de sa volonté rendant impossible le déroulement normal du jeu-concours ou, si les circonstances l'exigent, elle était amenée à écourter, proroger, annuler le jeu-concours ou à en modifier les conditions.

L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas :

- d'anomalie, de dysfonctionnement, de bug informatique du réseau Internet ou Intranet empêchant le bon déroulement du jeu-concours ;
- de défaillance technique du matériel d'administration de l'enquête clientèles touristiques et du jeu-concours ;
- de défaillance technique ou de déconnexion accidentelle, par l'opérateur téléphonique ou le fournisseur d'accès internet du participant, des lignes de communication empêchant le bon déroulement de l'enquête et du jeu-concours ;
- de problèmes et dysfonctionnements des plateformes des opérateurs, des logiciels ou du matériel ;
- d'erreurs humaines ou d'origine électrique empêchant le bon déroulement du jeu-concours ;
- de toute perturbation qui pourrait affecter le bon déroulement du jeu-concours.

L'association organisatrice ne pourra être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet, notamment du à des actes de malveillance externes, qui empêcheraient le bon fonctionnement de l'enquête clientèles et du jeu-concours.

L'association organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir à l'occasion de la jouissance du lot par le gagnant. Le gagnant jouit de son lot sous son entière responsabilité, ce qu'il reconnaît et accepte expressément.

L'association organisatrice décline toute responsabilité concernant les atteintes que les commentaires des gagnants pourraient causer à tout tiers.

### **Article 8. Dépôt et consultation du règlement**

Le présent règlement est déposé auprès de la Société Civile Professionnelle Xavier BOIVIN et Pierre-Albert THOURAULT, huissiers de justice associés au Mans (Sarthe),

27 rue des Marais - 72000 Le Mans.

La consultation du règlement est disponible sur le site <http://www.sarthe-developpement.com/> ou au siège de l'association organisatrice soit, Sarthe Développement, 31 rue Edgar Brandt, 72000 Le Mans.

Le présent règlement sera adressé par email à titre gratuit à toute personne en faisant la demande.

#### **Article 9. Informatiques et libertés**

Les participants sont informés que leurs coordonnées feront l'objet d'un traitement informatique pour la gestion du jeu-concours et l'attribution des lots. L'association organisatrice est la seule destinataire des informations nominatives. Celles-ci ne feront l'objet d'aucune démarche commerciale.

Conformément à la loi Informatique et Liberté n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des informations nominatives les concernant qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite accompagnée d'une pièce d'identité à : Sarthe Développement – Jeu-concours « Enquête clientèles touristiques » - 31 rue Edgar Brandt – 72000 Le Mans